

Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N° 05/2024/AMEE

RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
INSTALLÉES AU MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES
INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET
AUX AUTO-ENTREPRENEURS
Séance Publique

Le 26 Novembre 2024 à partir de 10 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert pour la réalisation d'un marché concernant l'« **ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR AGROALIMENTAIRE DANS LES RÉGIONS DU SUD DU MAROC (DAKHLA - OUED EDDAHAB, LAÏYOUNE - SAKIA EL HAMRA, GUELMIM – OUED NOUN) POUR L'ADOPTION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE SELON LE RÉFÉRENTIEL NM ISO 50001**».

L'appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Lieu d'exécution :

- **Dakhla – Oued Eddahab**
- **Laâyoune – Sakia El Hamra**
- **Guelmim – Oued Noun**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma , et peut être téléchargé sur le site de l'AMEE : www.amee.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **cinq mille dirhams (5000.00 DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : **Trois cent quatre-vingt-quatre mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (384 000.00DH TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-8-11 du règlement de consultation.